



MUNICIPALITÉ
FERME-NEUVE

vous informe...

Rattrapage salarial pour les élus

Les nouveaux élus du conseil municipal souhaitent que leurs conditions salariales soient équitables avec les autres élus des municipalités comparables dans la MRC Antoine-Labelle. La directrice générale a présenté un tableau comparatif qui confirme cet écart négatif. Le tableau compare, en plus des salaires, la richesse foncière de la municipalité et sa population.

Membre du conseil depuis plus de 12 ans, je faisais partie de l'équipe précédente qui n'a pas souhaité combler cet écart. Par contre, je peux comprendre les raisons qui expliquent cette recherche d'équité. La direction générale débutera le processus qui est bien encadré par la Loi sur le traitement des élus. Vous trouverez en inscrivant ce titre sur Internet, les détails de cette loi. Elle prévoit que le conseil fixe par règlement la rémunération et les allocations de dépenses des élus. La présentation du projet de règlement et l'avis de motion doivent se tenir à une séance ordinaire du conseil suivi d'un avis public, et à une séance subséquente, au moins après 21 jours, un vote pour son adoption.

Je souhaiterais vous accueillir pour vous transmettre plus d'information, et échanger avec vous sur ce sujet à **19h00, le 14 mars 2022**, en présentiel à la salle du conseil avant la séance ordinaire qui se tiendra à 19h30.

Diane Sirard, mairesse.

RAPPEL- Vidange des fosses septiques

Si vous êtes résident permanent de votre domicile, la loi provinciale Q2r.22, concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées oblige d'effectuer la vidange de la fosse septique tous les 2 ans. Si vous êtes due cette année, n'oubliez pas de la faire vidanger et d'apporter votre facture au bureau municipal avant le 31 décembre 2022.

Si vous détenez une résidence secondaire à Ferme-Neuve, la loi provinciale Q2r.22, oblige d'effectuer la vidange de la fosse septique tous les 4 ans. Si vous êtes due cette année, n'oubliez pas de la faire vidanger et d'apporter votre facture au bureau municipal avant le 31 décembre 2022.

Polystyrène

Notre bac de dépôt de déchets de polystyrène est prêt à recevoir vos rebuts. Il est situé sur le terrain du garage municipal du 242, 6e Avenue.



Bibliothèque

Visitez notre page Facebook et la section jeunesse de notre site web pour des idées de lectures et des capsules amusantes! (image de jeune lecteur). www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca

À noter : Services municipaux et réunions du conseil de nouveau en présentiel, mais veuillez noter que les visiteurs devront emprunter la porte arrière à cause de rénovations à la partie avant du bâtiment.

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur de règlements d'urbanisme

Avis public est présentement donné par la directrice générale de la municipalité de Ferme-Neuve que les règlements suivants sont entrés en vigueur le 8 février 2022 :

- Règlement 21-13 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels
- Règlement 141-3 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels
- Règlement 24-04 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement

Les règlements suivants sont entrés en vigueur le 14 et 15 février 2022 respectivement :

- Règlement 23-29-1 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage
- Règlement 25-06 modifiant le règlement numéro 25 relatif à la construction;

Ces règlements peuvent être consultés de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi au bureau municipal situé au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve.

Donné à Ferme-Neuve, ce 2^e jour de mars deux mille vingt-deux.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

HORAIRE



CENTRE
PROMO SANTÉ

LUNDI : 9H00 À 12H00 ET 12H30 À 16H00
MARDI : 9H00 À 12H00 ET 12H30 À 17H00
MERCREDI : 9H00 À 12H00 ET 12H30 À 16H00
JEUDI : 9H00 À 12H00 ET 12H30 À 16H00

Le centre est ouvert en tout temps pour la clientèle inscrite, sans aucune restrictions

médicales, à la salle d'entraînement, et possédant une clé magnétique activée. Il est important de suivre toutes les directives à l'intérieur du centre.

Pour votre inscription, veuillez communiquer avec nous au
819-587-3893, Poste : 226